

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Introduction : Qu'est-ce qu'un Projet Éducatif Local ?

❖ Un Projet Éducatif Local est un document mis en place par la commune pour accompagner les jeunes de 0 à 18 ans dans leur parcours éducatif.

❖ Il s'agit d'une démarche partenariale, une politique éducative de la commune, en accord avec les autres acteurs de l'éducation : État (via l'Éducation Nationale, notamment), les associations culturelles, sociales, de protection de l'enfance, etc...., dont l'objectif est d'associer leurs compétences pour favoriser le développement et l'intégration des jeunes dans la société et leur environnement local.

❖ Le Projet Éducatif Local ne concerne pas uniquement l'évolution des enfants et des adolescents en milieu scolaire mais également hors de ce cadre, ainsi que l'a développé Lionel Jospin, le 7 mars 2001, lors de son discours à l'Unesco : « Nous souhaitons élaborer des projets d'éducation transversaux au sein desquels les enseignants, les parents, les élus et les associations collaboreraient. [...] Ainsi s'amorcera une autre politique de l'éducation, plus globale, plus soucieuse de tout ce que les enfants et les jeunes peuvent vivre hors des murs de l'école ».

❖ Les principaux objectifs du Projet Éducatif Local sont de créer une **action solidaire** autour des besoins de la jeunesse, de **réduire les inégalités** en s'intéressant aux demandes des élèves socialement défavorisés et de proposer des **solutions éducatives en accords avec les évolutions urbaines**.

I. Le diagnostic

❖ Un Projet Educatif Local est **initié par le Maire** de la commune et est établi, lors de plusieurs réunions successives du Conseil Municipal, en association avec les acteurs étatiques et locaux qui souhaitent s'investir dans le projet, et/ou conviés par la commune.

❖ Afin d'établir de façon fiable les besoins des jeunes de la commune, selon leur âge, il est nécessaire d'effectuer une analyse des structures, activités, projets déjà en place par la ville à leur attention, etc.... le diagnostic.

1. L'état des lieux

❖ Les données démographiques sont essentielles à établir pour savoir le **nombre exact de jeunes évoluant sur la commune**, leur âge (et dans quelle proportion), leur répartition dans les quartiers...

❖ Cette phase d'état des lieux s'avère indispensable pour légitimer les actions à venir, comprendre les enjeux et les besoins de chaque quartier. Le diagnostic évite ainsi de favoriser un quartier alors qu'il n'est pas nécessairement concerné par une réévaluation.

❖ Les données démographiques permettront de définir et de cibler les différentes actions pédagogiques et éducatives, en fonction de l'âge et de la répartition des enfants et des adolescents sur la commune. En fonction de leur nombre, une première estimation de budget pourra être effectuée.

❖ En parallèle du relevé démographique, il est indispensable de réaliser une étude des activités et projets menés pour les jeunes dans les différents quartiers de la commune, pour évaluer à quels services les enfants et les adolescents ont accès.

❖ Il peut être nécessaire de **faire appel à une société extérieure pour réaliser le diagnostic** si l'équipe municipale n'est pas en mesure de le faire, notamment par manque de temps. Une étude approfondie de la situation initiale permet de mieux cerner les enjeux à venir.

2. La quantification des actions

❖ A la suite du diagnostic, il convient d'effectuer un rapprochement entre les données démographiques et les activités proposées aux jeunes pour évaluer la mesure des actions à mettre en place, déterminer s'il y a suffisamment d'offres pour le nombre de jeunes.

❖ Une **liste d'activités** peut être effectuée pour que les parents puissent inscrire leurs enfants. Cette liste sera bien sûr amenée à être changée suite à l'installation du Plan Educatif Local. Etablir une liste l'établissement définitif du PEF avant permet de percevoir les évolutions.

❖ La liste d'activités permet d'avoir une vue globale sur ce qui est proposé dans la commune et de mettre en valeur des actions très localisées qui ne sont pas nécessairement connues de la majorité du grand public.

3. Le recensement des sources de financement

❖ **La confrontation des données démographiques et des activités proposées par le territoire met en lumière la question du financement de celles-ci.** En ayant connaissance des institutions qui déboursent pour l'éducation de la jeunesse de la commune, une vision globale de la situation s'établit et permet de percevoir qui pourra, dans le cadre du PEL, être sollicité et dans quel secteur d'activité.

❖ Les dépenses liées à l'éducation sont prises en charge par l'Etat, la commune, les associations, les donations personnelles (notamment dans le cadre d'associations), les conseils généraux et régionaux. Il convient de connaître précisément la mesure de l'implication financière et des possibilités de chacun des acteurs.

II. Le partage du diagnostic

1. Les rentrées

❖ L'ensemble des acteurs doivent être informés des résultats du diagnostic pour envisager et mettre en place une vision commune du Plan Educatif Local.

❖ Les questions sur **l'origine sociale** des jeunes et leur **situation géographique** sont essentielles pour programmer des activités : les tarifs et les locaux devront être adaptés en fonction de ces faits.

2. Les visées éducatives

❖ L'ensemble des partenaires doivent coordonner leurs points de vue sur l'éducation des jeunes pour proposer un Plan Educatif Local. Il ne s'agit pas de défendre uniquement des valeurs communes

mais de s'engager pour **provoquer un débat entre les acteurs afin de penser une éducation pour l'ensemble des jeunes de la commune.**

❖ Le Plan Educatif Local doit favoriser les **savoirs transversaux**, faisant appel à plusieurs qualités, talents, cultures (etc...) des jeunes. Les savoirs-être sont autant à privilégier que les savoir-faire.

❖ L'éducation scolaire est à défendre ; l'accès au soutien scolaire doit être aisé afin de faciliter, par la suite, l'**insertion sociale et professionnelle** des jeunes.

❖ La mixité sociale (à développer ou solidifier, selon les cas) peut être une ligne directrice du Plan Educatif Local. Il s'agit alors de veiller à l'installation de centres d'accueil pour les jeunes, avec des animateurs (ce qui demandera, le cas échéant, d'embaucher des professionnels) pour chaque tranche d'âge – que décideront les partenaires.

❖ Le financement de toutes les activités et des travaux pour le développement de nouvelles structures d'accueil est assuré par l'ensemble des partenaires collaborant au Plan Educatif Local.

III. La programmation des moyens

1. Les dispositifs de pilotage

❖ Afin que les thématiques des activités liées au développement des jeunes de la commune soient abordées dans leur ensemble dans le Plan Educatif Local, un **comité de pilotage** doit être établi dès le diagnostic, pour suivre le projet de bout en bout.

❖ Le comité de pilotage doit être composé des institutions partenaires de l'Education : les représentants locaux des services de l'Etat (Education Nationale, Jeunesse et Sports, Culture), le Conseil Général, les fédérations de parents, le Conseil Municipal... D'autres institutions sociales et culturelles de la commune peuvent être associées au comité : éducation populaire, associations locales, sportives et culturelles, etc. ...

❖ Le comité de pilotage peut évoluer et s'agrandir au fur et à mesure de l'avancée du Plan Educatif Local.

❖ Un **groupe technique** doit être intégré au comité de pilotage. Composé de techniciens, il s'assure de la faisabilité technique et technologique des activités proposées.

❖ Un **coordinateur** dirige l'ensemble du comité de pilotage. Il est en charge de relayer les informations et les décisions entre les différents partenaires du Plan Educatif Local. Ce coordinateur est recruté par la mairie, par voie statutaire ou de mutation de la Fonction Public. Il est le chef de projet du PEL.

2. Les contrats spécifiques

❖ Le Projet Educatif Local peut être relayé par des politiques sectorielles : dans certains quartiers, des enjeux spécifiques se dégagent. Des centres sociaux ou culturels peuvent ainsi compléter la politique locale éducative.

❖ Intégrer les problématiques propres à certains quartiers au Plan Educatif Local – ces quartiers ayant déjà des solutions propres à leurs lieux – comme la petite enfance par exemple permet

d'amplifier la dimension éducative de la politique éducative de la commune : le microlocal s'imbrique et influe le local.

3. Le suivi

❖ Afin que les actions ne se perdent pas et que le Projet Éducatif Local se pérennise, des **groupes de travail** doivent être mis en place, comprenant des membres des différentes associations et groupes impliqués dans l'établissement et la rédaction du Projet. Ces groupes de travail veillent essentiellement à la bonne application technique des propositions

❖ Des **actions de communication** menées au sein de toutes les structures ayant participé au développement du Projet Éducatif Local permettront de relayer les actions menées suite à l'établissement de celui-ci.